



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 OCTOBRE 2013

DELIBERATION STATUTAIRE RELATIVE AU CHANGEMENT DE DENOMINATION DE L'UNIVERSITE

Le 18 octobre 2013, le Conseil d'Administration, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul JOURDAN,

- ➔ **Adopte le projet de délibération statutaire relative au changement de dénomination de l'université.**

La publication du décret n°2013-805 du 3 septembre 2013 portant création de l'Université de Bordeaux marque la dernière étape actant la situation qui conduira le site bordelais à ne plus compter que deux universités dès le 1^{er} janvier 2014 : l'Université de Bordeaux et notre établissement. L'emploi du terme « Michel de Montaigne, Bordeaux 3, » comme nom d'usage de l'établissement étant inadapté au regard des évolutions attendues au 1^{er} janvier 2014, il est proposé de retenir la dénomination «Université Bordeaux Montaigne» en lieu et place du nom d'usage «Université Michel de Montaigne Bordeaux 3».

Après l'avoir initialement approuvée, le Ministère a fait savoir qu'il pouvait y avoir un risque de confusion entre notre projet de dénomination et la future université de Bordeaux.

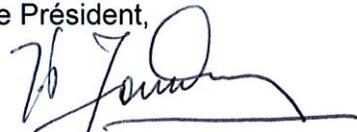
Au terme du débat avec les membres du Conseil, la proposition a été adoptée à la majorité absolue des membres en exercice du Conseil.

Le CA a été informé de l'intention de l'équipe présidentielle visant à réserver une enveloppe de 20 000 euros pour la communication.

Délibéré par le Conseil d'Administration, à Pessac, le 18 octobre 2013

Nombre de membres présents	17
Nombre de membres représentés	12
Nombre d'abstentions	7
Nombre de suffrages exprimés	29
Nombre de votes pour	22
Nombre de votes contre	0

Le Président,



Jean-Paul JOURDAN

Copie : Rectorat – Ministère de l'Enseignement Supérieur et la Recherche DGESIP - Cabinet –
Cellule juridique – VP CA - DGS